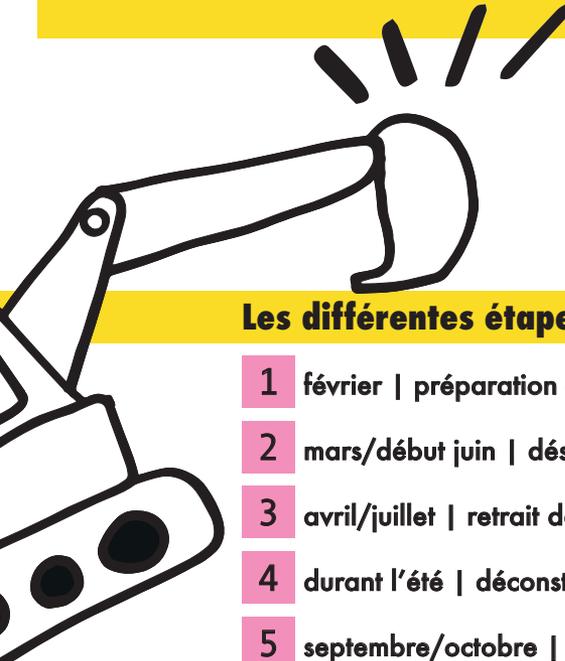


Le **Madrillet** mon plateau

FÉVRIER - OCTOBRE 2021

Démolition de l'immeuble Sorano



Les différentes étapes du chantier*

- 1 février | préparation du chantier
- 2 mars/début juin | désamiantage
- 3 avril/juillet | retrait des matériaux de second œuvre
- 4 durant l'été | déconstruction
- 5 septembre/octobre | finalisation du chantier

* Ces éléments de calendrier sont donnés à titre indicatif, ils peuvent évoluer en fonction de contraintes sanitaires, techniques...

Sorano en chiffres



1964, année de construction

115 m de long

7 cages d'escalier

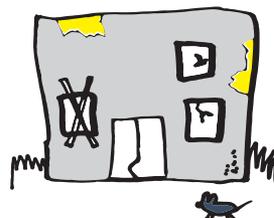
10 étages

140 appartements

11 000 m² de plancher

Pourquoi l'immeuble Sorano est-il démoli ?

Depuis les années 2000, l'immeuble Sorano, intégré à la copropriété privée Robespierre, n'a cessé de se détériorer. Au fil du temps, les difficultés financières sont devenues telles qu'il n'a plus été possible aux copropriétaires d'assurer l'entretien du bâtiment. Présentant des risques de sécurité pour les occupants et faute de pouvoir être réhabilité, l'immeuble a été évacué en septembre 2019, en vue de sa démolition, dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).



Qui est chargé de sa démolition ?

C'est l'EPFN, Établissement public foncier de Normandie, désormais propriétaire de la parcelle.

Bon à savoir !

La base de vie, le stationnement des salariés et le stockage des bennes de gravats se situent dans l'enceinte du chantier.

Coup de pouce

Ce chantier va générer 1940 heures d'insertion pour des personnes aujourd'hui en recherche d'emploi.

LES PRINCIPES DE DECONSTRUCTION

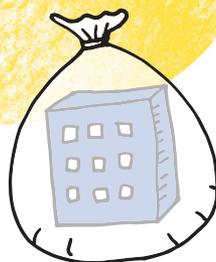
Le désamiantage

Avant le lancement de cette étape, le bâtiment est « encapsulé ». Des échafaudages sont installés le long des deux façades principales et recouverts d'une bâche blanche. L'objectif est de rendre totalement hermétique le bâtiment et de contenir ainsi tout rejet de poussière vers l'extérieur.

L'immeuble est ventilé grâce à des extracteurs d'air munis de filtres absolus qui retiennent les poussières et rejettent vers l'extérieur un air ne présentant aucun risque.

Chaque zone d'intervention est confinée. Les éléments amiantés sont stockés dans des sacs spéciaux, hermétiquement fermés, puis évacués.

C'est une entreprise spécialisée et certifiée, avec des salariés formés aux techniques de désamiantage et dotés de nombreux équipements de protection, qui intervient.



La déconstruction sélective

Le bâtiment est totalement « déshabillé » pour ne conserver que la structure.

Les ouvertures, revêtements de sol, isolations, cloisons...

Les matériaux sont stockés dans des bennes... puis évacués par camions vers une plateforme de valorisation.



L'abattage mécanique

La déconstruction sélective et le désamiantage terminés, s'ouvre alors une phase assez spectaculaire avec l'intervention d'une pelle équipée d'une grosse « pince » qui grignote le bâtiment.

Et après ?

À la fin du chantier de déconstruction, la parcelle sera engazonnée et clôturée, dans l'attente de futurs aménagements.

suite au dos >

NUISANCES LIÉES AU CHANTIER: MESURES MISES EN PLACE

Nuisances visuelles

- La propreté du chantier doit être assurée quotidiennement par les entreprises intervenant. Les déchets sont triés et évacués régulièrement.
- La dispersion des poussières est évitée par un système de brumisation, installé directement sur les engins et au sol lors de la phase d'abattage du bâtiment.

Nuisances sonores

- L'entreprise chargée du chantier indique que les engins et matériels thermiques seront sélectionnés pour limiter les nuisances sonores.
- Durant la phase de désamiantage, les extracteurs d'air pourront générer une gêne pour les riverains. Ils seront positionnés de manière à limiter au maximum le désagrément.



Circulation des camions

- Les camions ne circuleront pas à l'intérieur du Château blanc. Ils emprunteront l'avenue des Canadiens, la rue Ernest-Renan et l'avenue Jean-Macé.
- Durant les phases de déconstruction sélective et de désamiantage, les rotations seront limitées à quelques camions par semaine.
- Durant la phase d'abattage mécanique, ces rotations vont s'intensifier au quotidien. Toutefois, les véhicules ne circuleront pas aux heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires.

Gardiennage

Un gardiennage est mis en place en dehors des horaires d'ouverture du chantier.

CONTACTS

- EPFN (Établissement public foncier de Normandie):
travaux-sorano@epf-normandie.fr
- Service municipal de l'urbanisme:
02.32.95.83.96



À NOTER

Des permanences d'information seront prochainement organisées par la Ville pour répondre aux questions des riverains.